Nations Unies S/2019/357

Conseil de sécurité

Distr. générale
1er mai 2019
Français
Original : anglais

Note verbale datée du 30 avril 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint une lettre du Président du Comité de coordination des procédures spéciales (voir annexe).

Les Missions permanentes de l'Allemagne, de la Belgique et de la France lui seraient reconnaissantes de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

19-07180 (F) 060519 070519

Merci de recycler

Annexe à la note verbale datée du 30 avril 2019 adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous écris la présente lettre en ma qualité de Président du Comité de coordination des procédures spéciales, afin de vous faire part d'informations concernant les activités qu'ont menées en 2018 les titulaires de mandats au titre de procédures spéciales et que nous jugeons pertinentes au regard des travaux du Conseil de sécurité.

Le mécanisme extraconventionnel rassemble des experts indépendants nommés par le Conseil des droits de l'homme et chargés d'établir des rapports et de formuler des avis sur des questions relatives aux droits de la personne, par thème ou pour des pays particuliers. Au 1er janvier 2019, on dénombrait 44 mandats thématiques couvrant tous les droits de la personne et 12 mandats par pays, dont certains concernaient des pays sur lesquels se penche le Conseil de sécurité dans ses travaux et qui présentent donc pour lui un intérêt particulier (Mali, Myanmar, République centrafricaine, République populaire démocratique de Corée, Somalie, Soudan et Territoires palestiniens occupés).

Les procédures spéciales sont les plus accessibles des mécanismes relatifs aux droits de l'homme. Des particuliers du monde entier envoient des « alertes » dans ce cadre. Du fait de leurs visites et de leurs contacts avec toutes les parties prenantes, les titulaires de mandats sont souvent les premiers à observer les signes avant-coureurs d'une crise. Concrètement, les titulaires de mandats effectuent chaque année, en moyenne, 60 à 80 visites dans des pays. Ils s'occupent également de cas individuels ou de points de législation en envoyant chaque année 500 à 600 communications couvrant toutes les régions du monde. Par ailleurs, les rapports thématiques permettent de mieux faire comprendre des situations complexes. En abordant certains sujets, ils contribuent à la prévention et à l'alerte rapide. En outre, par sa capacité d'aider les États et les organes des Nations Unies en fournissant des conseils d'experts sur le respect des obligations relatives aux droits de la personne, le mécanisme extraconventionnel joue un rôle important en matière de prévention. Il pourrait de ce fait aider l'ONU, notamment le Conseil de sécurité, à comprendre et à prévenir les crises émergentes, et à y réagir.

Au fil des ans, le mécanisme extraconventionnel a agi avec rapidité dans plusieurs situations, notamment le Myanmar, le Burundi et la République centrafricaine. En plus de s'intéresser à la situation de certains pays, les titulaires de mandats ont également formulé des mises en garde au sujet d'évolutions préoccupantes dans des domaines tels que les changements climatiques, la migration, la nécessité de protéger les droits de la personne dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, les nouvelles technologies, notamment la question des drones et des armes autonomes et leur incidence sur les droits de la personne, ou la place de plus en plus restreinte faite à la société civile. La fonction de prévention des titulaires de mandats couvre l'ensemble des droits de la personne, y compris les droits économiques, sociaux et culturels, l'histoire ayant montré que les conflits ont souvent leur source dans les inégalités, la discrimination ou les crises économiques.

Le mécanisme extraconventionnel a la capacité de repérer les risques de violations et de mettre en garde contre des situations ou des crises émergentes, mais la difficulté consiste à faire en sorte que les Nations Unies et les États Membres fassent bon usage de ces informations. La présente lettre a donc pour objet d'appeler l'attention sur les informations recueillies par le mécanisme extraconventionnel qui pourraient présenter un intérêt pour d'autres organes de l'ONU, et d'y faciliter l'accès.

Les activités menées par le mécanisme extraconventionnel en 2018 sont présentées dans le rapport annuel sur les procédures spéciales et dans son additif consacré aux faits et chiffres (A/HRC/40/38 et A/HRC/40/38/Add.1, disponibles en anglais sur www.ohchr.org/EN/HRBodies/SP/Pages/Annualreports.aspx). Ce rapport met également en lumière le rôle des procédures spéciales dans les domaines de la prévention et de la paix et de la sécurité, notamment dans le contexte des réformes engagées par le Secrétaire général. Il a aussi pour objet de mettre en évidence les possibilités qu'offre la collaboration avec le mécanisme sur divers sujets.

Comme indiqué dans le présent rapport, certains rapports thématiques publiés en 2018 par des titulaires de mandats portent sur la prévention, l'alerte rapide, les situations de conflit ou d'après-conflit ou les crises humanitaires. La Rapporteuse spéciale sur le droit à l'alimentation a traité des crises humanitaires, des catastrophes et du droit à l'alimentation ; la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement a fait rapport sur l'accès à l'eau et à l'assainissement des personnes en situation de déplacement forcé ; le Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités a examiné l'apatridie en tant que question relative aux minorités. La Rapporteuse spéciale sur le droit à l'éducation s'est principalement intéressée au droit des réfugiés à l'éducation, tandis que le Groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires a fait rapport sur l'enrôlement d'enfants par les groupes armés non étatiques, notamment les mercenaires et les sociétés militaires et de sécurité privées. La Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains a traité de la problématique femmes-hommes dans la traite des êtres humains en situation de conflit et après un conflit, et en particulier en relation avec le programme du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Le Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction a étudié la relation entre la liberté de religion ou de conviction et la sécurité nationale. La Rapporteuse spéciale sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires s'est intéressée aux acteurs armés non étatiques et à la protection du droit à la vie. La Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste a examiné les problèmes liés à l'état d'urgence dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, ainsi que les régimes juridiques, en se concentrant tout particulièrement sur les résolutions du Conseil de sécurité et sur les obligations découlant du droit des conflits armés et du droit des droits de l'homme.

La Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays a proposé un programme d'action stratégique et conjointe à l'occasion du vingtième anniversaire des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays. En outre, le Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition a présenté une étude élaborée conjointement avec le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide, portant sur la contribution de la justice transitionnelle à la prévention des graves violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits, et des infractions graves au droit international humanitaire (notamment le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité) et de leur répétition. Il a également présenté une étude mondiale sur la justice transitionnelle.

Par ailleurs, les mesures prises dans le cadre du mécanisme extraconventionnel, qu'il s'agisse de ses procédures de communication, de ses rapports à l'attention des États, de déclarations ou de communiqués de presse, ont continué de permettre de réagir dans plusieurs pays dès que la situation commençait à se détériorer. Les visites de titulaires de mandats dans des pays sortant d'un conflit ou en situation de conflit ou de crise, tels que la République centrafricaine, la Côte d'Ivoire, l'Iraq, la Libye ou le Mali, en sont un bon exemple. En conséquence, un certain nombre des visites réalisées en 2018 sont susceptibles d'intéresser le Conseil de sécurité, étant donné

qu'elles ont eu lieu dans des pays figurant à son ordre du jour. Ces pays comprennent la Colombie (défenseurs des droits de la personne), la Libye (personnes déplacées), le Niger (personnes déplacées et migrants), le Nigéria (traite), la République arabe syrienne (mesures coercitives unilatérales), le Tchad (mercenaires), l'Ukraine (disparitions forcées, dette extérieure et torture) et le Bangladesh dans le contexte du mandat de la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Myanmar. En outre, plusieurs comptes rendus de visites réalisées en 2017 ont été présentés l'an dernier, notamment sur la République populaire démocratique de Corée (handicap), la Serbie et le Kosovo[1] (droits culturels, torture et disparitions forcées) et l'Iraq (exécutions sommaires).

Notre mécanisme s'est attaché à améliorer sa collaboration avec les organes de l'ONU, notamment le Conseil de sécurité, compte tenu des liens qui existent entre les droits de la personne, le développement et la paix et la sécurité. Plusieurs de mes collègues ont récemment eu des échanges, formels ou informels, avec le Conseil de sécurité. Par exemple, des réunions informelles ont eu lieu entre des titulaires de mandats et des membres du Conseil. En décembre 2018, la Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées a participé à une réunion du Conseil de sécurité organisée selon la formule Arria consacrée à la situation des personnes handicapées dans les conflits armés. J'espère que l'on poursuivra et renforcera ces échanges.

Par leurs recommandations, les titulaires de mandats au titre de procédures spéciales non seulement aident à cerner les problèmes, mais proposent des solutions. Nous entreprenons actuellement de recueillir de nouveaux récits sur l'effet positif qu'ont eu nos activités dans les domaines de la paix et de la sécurité et du développement, y compris au niveau des pays. Un aspect essentiel de toute stratégie de prévention est l'appui apporté aux États en vue de les aider à renforcer le respect des droits de la personne.

Je suis convaincu que la présente lettre et son annexe contribueront à montrer en quoi les activités menées au titre des procédures spéciales peuvent intéresser le Conseil de sécurité. Mes collègues et moi serions heureux de poursuivre nos échanges avec les membres du Conseil, notamment lors de la prochaine réunion du Comité de coordination à New York, en ce qui concerne la manière dont nous pouvons les aider à s'acquitter de leur mandat de prévention, conformément à la Charte des Nations Unies et à nos propres mandats.

Le Président du Comité de coordination
des procédures spéciales,
(*Signé*) Dainius **Puras**

[1] Toute mention du Kosovo doit s'interpréter à la lumière de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.